

Extrait du ASPACLE

<http://www.aspace.fr/spip/spip.php?article13>

Devenir adhérent ASPACLE

- Informations générales - Infos pratiques -

Date de mise en ligne : lundi 13 octobre 2008

Description :

Venez nous rejoindre en devenant adhérent à l'ASPACLE

Copyright © ASPACLE - Tous droits réservés

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer activement aux actions de l'ASPACLE, vous pouvez à tout moment devenir membre de notre association.

Pour cela, il vous suffit de remplir les conditions énoncées dans les articles 4 et 5 [nos status](#) :

ARTICLE 4.-

L'association se compose de membres s'engageant à verser une cotisation annuelle comportant outre la part locale, la quote-part à verser au Conseil départemental et à Fédération nationale.

ARTICLE 5.-

Pour faire partie de l'association, il faut :
avoir un enfant scolarisé au Collège lycée Expérimental,
être adhérent à la FCPE,
régler sa cotisation.

Vous pouvez donc renvoyer votre bulletin d'adhésion FCPE/ASPACLE soit à la FCPE, soit à la trésorière de l'ASPACLE.

Si vous avez déjà payé votre cotisation à la FCPE dans un autre conseil local, il vous suffit de renvoyer un bulletin d'adhésion avec uniquement la part locale (3.70Euros), en précisant que c'est une adhésion à l'ASPACLE.

Un bulletin d'adhésion est téléchargeable [ici](#).

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Post-scriptum :

*Conseil départemental :
FCPE, 10.18, quartier du Grand Parc
14200 Hérouville-St-Clair*

*Trésorière ASPACLE :
Muriel RICATEAU
4, rue Lucien Bossoutrot
14120 Mondeville*